



# COMPTE-RENDU

## du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 10 février 2011

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 10 février 2011** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

### *Membres Présents :*

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA	
M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER	

### *Membres Absents :*

M. Jean-François DODET	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mme Françoise TENENBAUM	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS

## COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Benoît BORDAT et Monsieur Gilles TRAHARD ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

### Arrêtés

- le **23/11/2010** : arrêté décidant de la modification d'un contrat de prêt et avenant n°1 au contrat Royal Bank of Scotland du 21 décembre 2007.
- le **14/12/2010** : arrêté de délégation de signature du Président à Monsieur Philippe ROUMILHAC pour tous actes

incombant à l'administration de la Communauté d'agglomération dijonnaise.

- le 17/12/2010 : arrêté décidant de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit agricole Mutuel de Champagne Bourgogne une ouverture de crédit d'un montant maximum de 20 000 000 € dénommé "Inea trésorerie".
- le 17/12/2010 : arrêté décidant de contracter auprès de la Caisse d'épargne de Bourgogne Franche-Comté une ouverture de crédit d'un montant maximum de 15 000 000 € dénommé "ligne de trésorerie interactive" (marge 0.50%).
- le 17/12/2010 : arrêté décidant de contracter auprès de la Caisse d'épargne de Bourgogne Franche-Comté une ouverture de crédit d'un montant maximum de 15 000 000 € dénommé "ligne de trésorerie interactive" (marge 0.55%)
- le 24/12/2010 : arrêté relatif à la prorogation de la période de mobilisations des fonds du contrat "IENA PREFI n° 100654"
- le 24/12/2010 : arrêté déclarant sans suite, pour motif d'intérêt général, du marché ayant pour objet le remplacement du pont bascule pour le centre d'enfouissement technique
- le 12/01/2011 : arrêté désignant Monsieur André GERVAIS pour représenter la Communauté d'agglomération dijonnaise en l'absence de son Président pour présider la Commission de délégation de service public lors de la procédure de délégation de service public du réseau de chauffage urbain.
- le 12/01/2011 : arrêté désignant Monsieur Jean-Patrick MASSON pour représenter la Communauté d'agglomération dijonnaise en l'absence de son Président pour suivre les négociations dans le cadre de la procédure de délégation de service public du réseau de chauffage urbain.

### Conventions

- Convention de partenariat passée avec la poste
- le 26/11/2010 : Convention d'occupation précaire sur la communes de Bretenière passée avec l'Unité mixte de recherche PME
- le 15/12/2010 : convention relative à la formation aux métiers du bâtiment qui aura pour support les locaux du centre sportif du Grand Dijon à Saint-Apollinaire passée avec l'association CESAM

### Marchés

- Le 22/12/2010 : un marché négocié sans pub ni mise en concurrence n° 201010204FM0000000 passé avec la société DIJON BOURGOGNE HANDBALL relatif aux prestations de publicité et achat de places pour la saison sportive 2010 – 2011 pour un montant de 255 914,80€ TTC
- Le 22/12/2010 : un marché négocié sans pub ni mise en concurrence n° 201010203FM0000000 passé avec la société JDA DIJON BASKET relatif aux prestations de publicité et achat de places pour la saison sportive 2010 – 2011 pour un montant de 383 000€ TTC
- Le 22/12/2010 : un marché négocié sans pub ni mise en concurrence n° 201010202FM0000000 passé avec la société DIJON FOOTBALL COTE D'OR relatif aux prestations de publicité et achat de places pour la saison sportive 2010 – 2011 pour un montant de 314 870,16€ TTC
- Le 16/12/2010 : un marché négocié avec pub et mise en concurrence n° 201010201FM0000000 passé avec la société SOGEFINERG relatif à la mise en place d'un contrat de crédit bail pour le financement des rames du tramway pour un montant de 127 270 484,12 € HT
- Le 15/12/2010: un marché n° 201010200FS0000000 passé avec la société ALFA TRANSACTION : Marché subséquent 3 à l'accord cadre 201010154FD0000000 : Accord cadre relatif à l'acquisition de bus urbains standard (12 mètres) et articulés (18 mètres) d'occasion et à leur adaptation au réseau Divia. Objet du Marché subséquent : Acquisition de 2 bus urbains articulés (18 mètres) d'occasion et adaptation au réseau Divia pour un montant de 427 728,00 € HT
- Le 07/01/2011: un marché n° 201010199FM0000000 passé avec la société ENTREPRISE DIJONNAISE TRAVAUX PUBLICS relatif à la réalisation des travaux des locaux techniques dans le cadre des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise pour un montant de 1 094 362,95 € HT
- Le 20/12/2010: un marché n° 201010193FM0000000 passé avec la société NET EXPRESS relatif à l'entretien des locaux des bâtiments du Grand Dijon - Lot 4 : Entretien des locaux de la Maison du Tram pour un montant annuel minimum de 5 000 € HT et maximum de 20 000 € HT
- Le 20/12/2010: un marché n° 201010192FM0000000 passé avec la société LA RAYONNANTE relatif à l'entretien des locaux des bâtiments du Grand Dijon - Lot 3 : Entretien des locaux du centre sportif et du stade Colette Besson pour un montant annuel minimum de 40 000 € HT et maximum de 140 000 € HT
- Le 20/12/2010: un marché n° 201010191FM0000000 passé avec la société NET EXPRESS relatif à l'entretien des locaux des bâtiments du Grand Dijon - Lot 2 : Entretien des locaux de l'Usine d'incinération des ordures ménagères et du bâtiment des DASRI pour un montant de annuel minimum de 15 000 € HT et maximum de 60 000 € HT
- Le 20/12/2010: un marché n° 201010190FM0000000 passé avec la société ID'EES 21 relatif à l'entretien des locaux des bâtiments du Grand Dijon - Lot 1 : Entretien des locaux au Siège du Grand Dijon, de la vitrerie du cimetière intercommunal et du bâtiment A du T.A.E. de Bretenière pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT et maximum de 250 000 € HT
- Le 02/12/2010: un marché négocié sans pub ni mise en concurrence n° 201010187FM0000000 passé avec la société AE&E Maintenance France relatif à l'achat de pièces de rechange et réalisation des prestations de maintenance associées pour les fours de l'UIOM. Bon de commande sans minimum / sans maximum

- Le **01/12/2010** : un marché n° 201010182FM0000000 passé avec la société SEFS relatif au lot 3 : Gestion des déchets ménagers et assimilés : Exploitation du centre de tri communautaire. Pour un montant estimatif de 6 485 200,00 € HT pour 5 ans pour la tranche ferme et de – 180 000,00 € HT / an pour les tranches conditionnelles 1, 2, 3, 4 et 5 sous réserve d'affermissement pour un montant de 6 485 200,00 € HT
- Le **19/01/2011** : un avenant 1 de transfert n° 201010182FM0000100 passé avec la société VAL'AURA (Ancien titulaire : SEFS Nouveau titulaire : VAL'AURA) relatif à la gestion des déchets et assimilés - Lot 3 : Exploitation du centre de tri communautaire
- Le **19/01/2011** : un avenant 1 n° 201010204FM0000100 passé avec la société DIJON BOURGOGNE HANDBALL relatif aux prestations de publicité et achat de places pour la saison sportive 2010 – 2011 pour un montant de 481,60 € TTC
- Le **20/10/2010** : un avenant 2 passé avec la société UCPA relatif à la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la piscine olympique de la communauté de l'agglomération dijonnaise.
- Le **04/01/2011** : un avenant 1 n° 200707051FM0000100 passé avec la société CLEAR CHANNEL relatif à la mise à disposition, installation, maintenance et entretien de mobiliers urbains.
- Le **21/01/2011** : un avenant 1 n° 201010013FM0000100 passé avec la société CDAH / PACT relatif à l'équipe opérationnelle de reconquête du parc privé ancien pour un montant de 37 440,00 € HT
- Le **24/12/2010** : un avenant 1 n° 201010090FC0000100 passé avec la société GIRUS : Marché complémentaire au marché initial 09-27 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « réseaux » dans le cadre de la construction des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise pour un montant de 15 150,00€ HT
- Le **29/12/2010** : un avenant 1 n° 200808053FM0000100 passé avec la société ACE Europe\_Cabinet Marc SPIEGEL relatif aux assurances du Grand Dijon : Lot 4 : Dommages aux biens équipements industriels pour un montant de 9 837,21 € HT
- Le **29/12/2010** : un avenant 2 n° 200808030FM0000200 passé avec la société ACE Europe\_Cabinet Marc SPIEGEL relatif aux assurances du Grand Dijon : Lot 2 : Multirisques, atteintes à l'environnement pour un montant de 3952,30 € TTC
- Le **22/12/10** : un avenant 1 n° 200808038FM0000100 passé avec la société GROUPE FCL (et ORRICK RAMBAUT MARTEL) relatif à l'achat de prestations d'assistance financière dans le projet de TSCP des agglomérations de Dijon et Besançon : Lot 1 : Plan de financement, prospective budgétaire et financière, assistance budgétaire et comptable pour un montant de 15 500,00 € HT
- Le **21/12/10** : un avenant 4 n° 201010030FM0000400 passé avec le groupement INEO RESEAUX EST / NORD EST TP CANALISATIONS relatif au lot 8 : Déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM pour un montant de 282 255,30 € HT
- Le **15/12/2010** : un avenant 1 n° 201010086FM0000100 passé avec la société GUINTOLI (Groupe NGE) relatif aux travaux de construction du centre de maintenance mixte bus / tramways - Lot 1 : Terrassement des plates formes pour un montant de 33 720,58 € HT
- Le **14/12/2010** : un avenant 2 n° 200909034FM0000200 passé avec la société ACODEGE relatif à la gestion du dispositif des correspondants de nuit dans l'agglomération dijonnaise pour un montant de - 39 000 € TTC
- Le **26/11/2010** : un avenant 2 n° 200808031FM0000200 passé avec la société MMA Cabinet DRUET relatif aux assurances du Grand Dijon : Lot 3 : Dommages aux biens « Bâtiments » pour un montant de 751,26 € TTC
- Le **26/11/10** : un avenant 3 n° 201010030FM0000300 passé avec le groupement INEO RESEAUX EST / NORD EST TP CANALISATIONS relatif au lot 8 : Déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM pour un montant de 234 636,19 € HT
- Le **19/01/2011** : un acte modificatif de sous-traitance n° 201010026FM0000006 passé avec la société ARMATURES relatif à la conception-réalisation pour la franchissement de la rocade par le tramway. Titulaire : Groupement EDTP / ED / ROGER MARTIN / BONNARD et GARDEL. Sous-traitant de EDTP pour un montant de 90 052,00 € HT
- Le **19/01/2011** : un acte de sous-traitance n° 201010105 FM0000002 passé avec la société VAL TP relatif au lot 2 : Centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Aménagements extérieurs. Titulaire GUINTOLI pour un montant de 5 000,00 € HT
- Le **04/01/2011** : un acte modificatif de sous-traitance n° 200909020FM0000003 passé avec la société EGIS RAIL relatif à la maîtrise d'œuvre de la construction / réhabilitation d'un centre de maintenance mixte pour l'entretien et le remisage d'un matériel roulant de TCSP et du parc autobus du réseau DIVIA. Titulaires : Groupement FERRAND SIGAL / AERIA / TECHNIP TPS / CSD AZUR / BURGEAP. Sous-traitant de TECHNIP TPS pour un montant de 76633,00 € HT pour la tranche ferme et de 25454,00 € HT pour la tranche conditionnelle
- Le **19/01/2011** : un acte de sous-traitance n° 201010151FM0000003 passé avec la société TP GEO relatif aux travaux d'ouvrages d'art OA 7-2 des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise. Titulaire du marché : SNCTP / EDTP pour un montant de 112 600,00 € HT
- Le **19/01/2011** : un acte de sous-traitance n° 201010151FM0000002 passé avec la société ADL DECOUPE relatif aux travaux d'ouvrages d'art OA 7-2 des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise. Titulaire du marché : SNCTP / EDTP pour un montant de 2 390,00 € HT
- Le **19/01/2011** : un acte de sous-traitance n° 201010149FM0000003 passé avec la société GUINTOLI relatif au lot 24 : Centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Système de récupération de chaleur sur réseau d'eaux

usées. Titulaire : LYONNAISE DES EAUX pour un montant de 4 627,94 € HT

- Le **11/01/2011** : un acte de sous-traitance n° 201010127FM0000001 passé avec la société BUREAU D'ETUDES ARLAUD relatif aux travaux d'ouvrages d'art OA 3 et 6 des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise. Titulaire du marché : SNCTP / EDTP pour un montant de 13 000,00 € HT

- Le **11/01/2011** : un acte de sous-traitance n° 201010180FS0000001 passé avec la société KEOLIS DIJON : Marché subséquent n°2 à l'accord cadre Bus d'occasion. Titulaire : ALFA TRANSACTION pour un montant de 96 331,83 € HT

- Le **19/01/2011** : un acte de sous-traitance n° 201010119FM0000006 passé avec la société CHALON ARMATURES relatif au lot 25 : Centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Bassins de rétention d'eaux unitaires. Titulaire : Groupement SNCTP / SOURCES / SOLETANCHE Bachy. Sous-traitant de SNCTP pour un montant de 62 080,00 € HT

- Le **29/12/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010111FM0000001 passé avec la société EHTP relatif au lot 13 : Centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Chauffage – plomberie – sanitaires – fluides spéciaux. Titulaire : Groupement SPIE EST / MOUILLOT / BOEUF. Sous-traitant de MOUILLOT pour un montant de 5 800,00 € HT

- Le **14/12/2010** : un acte modificatif de sous-traitance n° 201010026FM0000005 passé avec la société PCB relatif à la conception-réalisation pour la franchissement de la rocade par le tramway. Titulaire : Groupement EDTP / ED / ROGER MARTIN / BONNARD et GARDEL. Sous-traitant de EDTP pour un montant de 52 411,10 € HT

- Le **29/12/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010092FM0000004 passé avec la société AER RHONE ALPES relatif aux infrastructures lot 2 / du boulevard de Brosses à Valmy Titulaire : Eiffage pour un montant de 250 000,00 € HT

- Le **29/12/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010092FM0000003 passé avec la société CHALON ARMATURES relatif aux infrastructures lot 2 / du boulevard de Brosses à Valmy Titulaire : Eiffage pour un montant de 115 000,00 € HT

- Le **15/12/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010106 FM0000005 passé avec la société GIRARD relatif au lot 3 du centre de maintenance : Gros œuvre et démolition; Titulaire : PERTUY CONSTRUCTION pour un montant de 350 000,00 € HT

- Le **14/12/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010026FM0000009 passé avec la société CHALON ARMATURES relatif à la conception-réalisation pour le franchissement de la rocade par le tramway. Titulaire : Groupement EDTP / ED / ROGER MARTIN / BONNARD et GARDEL. Sous-traitant de EDTP pour un montant de 4 600,00 € HT

- Le **06/12/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010151FM0000001 passé avec la société BUREAU D'ETUDES ARLAUD relatif à l'exécution des travaux de l'ouvrage d'art OA 7-2 dans le cadre de la réalisation des deux premières lignes de tramway : ouvrage sur le Suzon. Titulaire : groupement SNCTP / EDTP. Sous-traitant de SNCTP pour un montant de 11 500,00 € HT

- Le **02/12/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010106FM0000004 passé avec la société GUINTOLI relatif au lot 3 du centre de maintenance : Gros œuvre et démolition; Titulaire : PERTUY CONSTRUCTION pour un montant de 1 500,00 € HT

- Le **29/12/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010091FM0000001 passé avec la société ASTP FRANCE relatif aux travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 1: Secteur 1 de Chenôve à place Darcy incluse. Titulaire : Groupement EUROVIA BOURGOGNE / ROGER MARTIN / ETF EUROVIA / CBR TP / SNCTP / DIJONNAISE DE VOIES FERREES. Sous-traitant de CBR TP pour un montant de 50 000,00 € HT

- Le **22/12/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010119FM0000005 passé avec la société CBV TP RABOTTAGE relatif au lot 25 : Centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Bassins de rétention d'eaux unitaires. Titulaire : Groupement SNCTP / SOURCES / SOLETANCHE Bachy. Sous-traitant de SOLETANCHE Bachy pour un montant de 15 000,00 € HT

- Le **02/12/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010030FM0000006 passé avec la société BOURGOGNE ISOLATION INDUSTRIE relatif au déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Lot 8 : Mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM. Titulaire : Groupement INEO RESEAUX EST / NORD EST TP CANALISATIONS. Sous-traitant de NORD EST TP CANALISATIONS pour un montant de 5 715,00 € HT

- Le **02/12/2010** : un acte modificatif de sous-traitance n° 200505015FM0000001 passé avec la société VAL'AURA relatif au lot 1 : Exploitation du centre de tri communautaire. La société à changé de nom (ancien nom : CEV). Titulaire : SOCIETE ECONOMIQUE FRANCO SUISSE pour un montant de 550 000,00 € HT

- Le **14/12/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010088FM0000003 passé avec la société FORBETON DDB relatif aux travaux d'ouvrages d'art OA 1 et 2 des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise. Titulaire du marché : EIFFAGE pour un montant de 10 100,00 € HT

- Le **16/11/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010088FM0000002 passé avec la société DFC BATTAGE relatif aux travaux d'ouvrages d'art OA 1 et 2 des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise. Titulaire du marché : EIFFAGE pour un montant de 59 000,00 € HT

- Le **02/12/2010** : un acte de sous-traitance n° 200909020FM0000006 passé avec la société HAH Sud relatif à la maîtrise d'œuvre de la construction / réhabilitation d'un centre de maintenance mixte pour l'entretien et le remisage d'un matériel roulant de TCSP et du parc autobus du réseau DIVIA. Titulaire : Groupement FERRAND SIGAL / AERIA / TECHNIP TPS / CSD AZUR / BURGEAP. Sous-traitant de TECHNIP TPS pour un montant de 110 596,00 € HT

- Le **16/11/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010088FM0000001 passé avec la société BUREAU D'ETUDES

ARLAUD relatif aux travaux d'ouvrages d'art OA 1 et 2 des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise. Titulaire du marché : EIFFAGE pour un montant de 12 000,00 € HT

- Le 22/12/2010 : un acte de sous-traitance n° 201010119FM0000002 passé avec la société AXEL GC relatif au lot 25 : Centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Bassins de rétention d'eaux unitaires. Titulaire : Groupement SNCTP / SOURCES / SOLETANCHE Bachy. Sous-traitant de SOLETANCHE Bachy pour un montant de 21 739,14 € HT

### Marchés à procédures adaptées

- Le 19/01/2011 : un MAPA n° 201111004AS0000000 passé avec la société GRAPH LAND : Marché Subséquent 10 à l'accord cadre 08-51 : Fourniture de prestations intellectuelles "Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution du SIG du Grand Dijon" pour un montant de 8 910,00 € HT
- Le 19/01/2011 : un MAPA n° 201111002AM0000000 passé avec le groupement SNCTP / EDTP relatif à la réalisation d'un portique de franchissement des voies SNCF par le réseau de chaleur - Lot 1 : Génie civil - Maçonnerie pour un montant de 15 160,00 € HT
- Le 13/01/2011 : un MAPA n° 201111001AM0000000 passé avec la société GADEST-JULLIEN relatif à la fourniture et l'installation d'une cabine de peinture ouverte pour pièces de bus pour un montant de 15 766,00 € HT
- Le 28/12/2010 : un MAPA n° 201010206AM0000000 passé avec la société EUROVIA relatif aux travaux de réfection de chaussée sur la rue de l'Ingénieur Bertin pour un montant de 258 856,83 € HT
- Le 27/12/2010 : un MAPA n° 201010205AM0000000 passé avec le groupement Roland Ribl & associés / Interface transport relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du plan de déplacements urbains de la communauté de l'agglomération dijonnaise pour un montant de 126 050,00 € HT
- Le 15/12/2010 : un MAPA n° 201010198AS0000000 passé avec la société EMA EVENEMENTS : Marché subséquent 1 à l'accord cadre communication n° 201010137FD0000000 : lot 2 : organisation d'inaugurations et de réunions publiques. Objet du MAPA : Pose de la première pierre du dépôt tram/bus pour un montant de 13 567,00 € HT
- Le 15/12/2010 : un MAPA n° 201010197AS0000000 passé avec la société NOVAMONDO : Marché subséquent 1 à l'accord cadre communication n° 201010136FD0000000 : lot 1 : conception graphique et prépresse. Objet du MAPA : Mise en page cartelettes SNCF / Grand Dijon pour un montant de 3 000 € HT maximum
- Le 14/12/2010 : un MAPA n° 201010196AS0000000 passé avec la société GRAPH LAND : Marché Subséquent 9 à l'accord cadre 08-51 : Fourniture de prestations intellectuelles "Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution du SIG du Grand Dijon" pour un montant de 7 303,00 € HT
- Le 13/12/2010 : un MAPA n° 201010195AS0000000 passé avec la société ICO IMPRIMERIE : Marché Subséquent 26 à l'Accord Cadre 09-15 : Actions de communication du Grand Dijon : Lot 2 : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Cartelettes SNCF – 1er et 2ème semestres 2011 pour un montant de 1 700,00 € HT
- Le 13/12/2010 : un MAPA n° 201010194AS0000000 passé avec la société IMPRIMERIE MERCURE : Marché Subséquent 25 à l'Accord Cadre 09-15 : Actions de communication du Grand Dijon : Lot 2 : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Tram – livrets pour enfants pour un montant de 2 230,00 € HT
- Le 20/12/2010 : un MAPA n° 201010189AM0000000 passé avec la société PWS France relatif à la fourniture, le stockage et la distribution de composteurs en kit et équipés - Lot 1 : fourniture et livraison de composteurs en kit et équipés pour un montant de 86 700,00 € HT
- Le 13/12/2010 : un MAPA n° 201010188AM0000000 passé avec la société LEROY SOMER relatif à la fourniture de moteurs de rechange pour les ventilateurs de tirage des unités de traitement des fumées et de traitement complémentaire des fumées pour un montant de 63 648,00 € HT
- Le 06/12/2010 : un MAPA n° 201010186AS0000000 passé avec la société VIRTUEL CITY : Marché Subséquent 11 à l'Accord Cadre 08-50 : Fourniture de prestations intellectuelles, données et outils pour le SIG 3D. Objet du MAPA : Achat de 2 nouvelles bornes (UC+écran) pour un montant de 7 882,30 € HT
- Le 06/12/2010 : un MAPA n° 201010185AS0000000 passé avec la société VIRTUEL CITY : Marché Subséquent 10 à l'Accord Cadre 08-50 : Fourniture de prestations intellectuelles, données et outils pour le SIG 3D. Objet du MAPA : Application sur le web CartOnline pour un montant de 15 200,00 € HT
- Le 26/11/2010 : un MAPA n° 201010184AM0000000 passé avec la société ESAT ACODEGE relatif à la fourniture, le stockage et la distribution de composteurs en kit et équipés - Lot 2 : stockage et distribution de composteurs en kit et équipés pour un montant de 12 030,00 € HT
- Le 25/11/2010 : un MAPA n° 201010183AM0000000 passé avec la société CUENOT DEMAT : Marché de prestations similaires au marché travaux de déconstruction de bâtiments industriels et militaires pour un montant de 291 567,80 € HT
- Le 18/11/2010 : un MAPA n° 201010176AM0000000 passé avec le groupement GROUPE FCL / LANDOT relatif à l'AMO pour la délégation de service public du Crématorium du Grand Dijon pour un montant de 33 100,00 € (Tranche ferme : 33 100 € HT / TC 1 : 3 800 € HT)
- Le 23/11/2010 : un MAPA n° 201010175AM0000000 passé avec le groupement CALIA CONSEIL / MATHARAN\_PINTAT\_RAYMUNDIE relatif à l'AMO pour la délégation de service public du Zénith de l'agglomération dijonnaise pour un montant de 8 950,00 € (Tranche ferme : 8 950 € HT / TC 1 : 24 600 € HT / TC 2 : 450 € HT)
- Le 22/12/2010 : un avenant 1 n° 201010067AM0000100 passé avec la société SATER relatif au contrôle des réseaux humides et secs

- **Le 29/12/2010** : un avenant 1 n° 201010096AM0000100 passé avec le groupement URBICAND / TOURNIER relatif aux révisions générales des plans d'occupation du sol, valant élaboration des plans locaux d'urbanisme des communes de Daix, Fontaine-Lès-Dijon, Hauteville-Lès-Dijon.

- **Le 15/12/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010165AS0000001 passé avec la société KEOLIS DIJON : Marché subséquent n°1 à l'accord cadre Bus d'occasion. Titulaire : ALFA TRANSACTION pour un montant de 90 000,00 € HT

- **Le 16/11/2010** : un acte de sous-traitance de 2nd rang au MAPA n° 201010056AM0000000 passé avec la société POIRIER ASSOCIES relatif au remplacement d'une trémie d'alimentation et d'un trommel sur la chaîne de tri des mâchefers. Titulaire : ATRM. Sous-traitant de ALTEAD CAYON pour un montant de 7 500,00 € HT

- **Le 16/11/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010056AM0000002 passé avec la société ALTEAD CAYON LEVAGE relatif au remplacement d'une trémie d'alimentation et d'un trommel sur la chaîne de tri des mâchefers. Titulaire : ATRM pour un montant de 33 160,00 € HT

### Contentieux

- **le 09/12/2010** : arrêté désignant Maître Brultet pour représenter la communauté d'agglomération dijonnaise dans l'affaire DORE - VLV

- **le 09/12/2010** : arrêté désignant Maître Brultet pour représenter la Communauté d'agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur Djamal TAMOYEF en vertu du préjudice que lui a occasionné les outrages subis par une personne chargée du service public et en ce qu'il ont perturbé le fonctionnement du service de transport public

- **le 05/01/2011** : un arrêté de désignant Maître Brultet pour représenter la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à Messieurs MEMEDOV, DALIPOVSKA et ABAZOVIC.

Concessions cinéraires				
A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
15/11/2010	Madame Liliane HERBINET	2-E-F1-4	15	150,00 €
13/11/2010	Madame Madeleine NAVARRO	2-C-G-26	30	687,00 €
09/11/2010	Madame Jeanine HOURNE	1-O-01-00-017	6	380,00 €
22/11/2010	Monsieur et Madame ROLLAND	1-O-01-01-018	15	950,00 €
24/11/2010	Monsieur et Madame Michel FARGES	2-E-E1-60	30	299,00 €
25/11/2010	Madame Claudette BARTMAN	2-E-F1-5	15	150,00 €
26/11/2010	Madame Nathalie OLIVEIRA	2-E-F1-6	15	150,00 €
29/11/2010	Madame Monique CARON	2-E-F1-7	30	299,00 €
02/12/2010	Madame Bernadette VANNIEUWENHUYZE	2-E-F1-8	15	150,00 €
06/12/2010	Monsieur François PIERRE	2-I-D1-4	15	595,00 €
07/12/2010	Madame Marguerite BARBARIN	2-I-D1-5	15	595,00 €
08/12/2010	Madame Edwige DEMASSEY	2-I-D1-6	15	595,00 €
09/12/2010	Madame Chantal VITALI	2-M-E-6	15	150,00 €
13/12/2010	Madame Mariana GARNIER	2-E-F1-9	15	150,00 €
14/12/2010	Monsieur Didier BEAUCOTE	2-E-F1-10	15	150,00 €
15/12/2010	Mademoiselle Hélène FOIN	2-E-F1-15	15	150,00 €
22/12/2010	Madame Noëlle BAUDOUIN	2-E-F1-11	50	498,00 €
23/12/2010	Madame Vania LAMBERT	2-E-F1-12	15	150,00 €
27/12/2010	Madame Marie ICHANA	2-E-F1-14	15	150,00 €
22/12/2010	Monsieur NSUELE NKOSO	1-E-02-04-026	15	866,00 €
04/12/2010	Monsieur et Madame ROLLAND	C-G-1	15	-328,34 €
29/12/2010	Madame Annick NOURDIN	2-C-I-26	15	344,00 €
06/01/2011	Madame Cécile JARONIAK	2-I-K-1	30	1 208,00 €
12/01/2011	Madame Valérie POTIEZ	2-I-K-3	30	1 208,00 €
17/01/2011	Madame Chantal FERNANDEZ	2-E-F1-13	15	152,00 €

**1. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Adhésion au réseau Terres en Villes - Désignation des représentants au sein de l'Association**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de confirmer la délibération d'adhésion du Grand Dijon au Réseau " Terres en Villes ", en date du 19 novembre 2010 ;
- d'autoriser le versement annuel de la cotisation ;
- de désigner Monsieur François REBSAMEN, Président du Grand Dijon, comme représentant titulaire au sein de l'Association et Monsieur Benoît BORDAT, Conseiller communautaire délégué à l'agriculture périurbaine comme représentant suppléant.

SCRUTIN : POUR : 74                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

**2. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME CESSIION DE LA PROPRIÉTÉ PAR PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE VENTE - 53 AVENUE JEAN JAURÈS**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de céder à la Société Civile de Construction Vente (SCCV) « du Canal » - 16-18, boulevard Jean Veillet à Dijon - la propriété située 53, avenue Jean Jaurès à Dijon, cadastrée section DK n° 87 ;
- de dire que cette cession interviendra moyennant la somme totale de 335 000 €, à laquelle s'ajoutera le cas échéant la TVA selon le taux en vigueur et qu'il y sera procédé par acte notarié ;
- d'approuver le projet de promesse synallagmatique de vente et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et à signer la promesse de vente définitive ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir pour la régularisation de ce dossier et Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN : POUR : 74                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**3. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME DIJON - 6 IMPASSE DE QUETIGNY - ACQUISITION D'UNE MAISON**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'acquérir sur Mme Anne-Cécile Maherault et M. Guillaume Martin demeurant 6 impasse de Quetigny, la propriété bâtie située 6 impasse de Quetigny, cadastrée section BX n°300 de 335 m<sup>2</sup> ;
- de dire que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 280 000 €, toutes indemnités comprises ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**4. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ENSA DE DIJON ET LE GRAND DIJON**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Lieux Communs Production ;

- de signer la convention de partenariat avec l'ENSA de Dijon et l'association Lieux Communs Production ;
- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**5. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ARRÊTÉ DE LA COMMUNE DE CORCELLES-LES-MONTS - AVIS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'émettre un avis favorable au projet de PLU arrêté de la commune de CORCELLES-LES-MONTS.

SCRUTIN : POUR : 76                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**6. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME SUBVENTION 2010 À LA VILLE DE CHENÔVE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver l'attribution de 11 208,58 € à la Ville de Chenôve au titre du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mandater ce concours financier ;
- de prélever les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire ouverte dans le budget primitif 2011.

SCRUTIN : POUR : 76                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**7. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME SUBVENTION 2011 À L'ASSOCIATION PÔLE D'ECONOMIE SOLIDAIRE**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative au versement de la subvention ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 6 000 € au Pôle d'Economie Solidaire ;
- d'inscrire et de prélever les crédits nécessaires sur les budgets 2011 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 76                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**8. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - SCIC HABITAT BOURGOGNE : CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS BBC (15 PLUS, 6 PLAI), ALLÉE DES POÈTES (2ÈME TRANCHE) À CHEVIGNY-ST-SAUVEUR**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'attribuer à SCIC Habitat Bourgogne – 41 avenue Françoise Giroud – BP 30428 - 21004 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 21 logements collectifs BBC (15 PLUS, 6 PLAI), situés Allée des Poètes (2ème tranche) à Chevigny-Saint-Sauveur, deux subventions d'un montant total de 306 000 €, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux

dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 195 000 € au titre des PLUS,

- 111 000 € au titre des PLAI.

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

**9. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTION PLH - SCIC HABITAT BOURGOGNE : CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS BBC (PLS), SITE PAUL BUR, RUE CHANOINE VINCENEUX À DIJON**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'attribuer** à SCIC Habitat Bourgogne – *41 rue Françoise Giroud - BP 30428 – 21004 DIJON cedex-*, pour l'opération de construction de 13 logements collectifs BBC (PLS), situés Site Paul Bur, rue Chanoine Vinceneux à Dijon, **une subvention d'un montant de 39 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

**10. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - OPAC DE DIJON : CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS BBC (2 PLUS, 1 PLAI), 19 RUE HOCHÉ À DIJON**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon – *2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 – 21070 DIJON cedex-*, pour l'opération de construction de 3 logements collectifs (2 PLUS, 1 PLAI), situés 19 rue Hoche à Dijon, **trois subventions d'un montant total de 93 128,50 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération :
- 26 000 € au titre des PLUS,
- 18 500 € au titre des PLAI,
- 48 628,50 € correspondant à la subvention d'équilibre pour contraintes spécifiques.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

**11. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - VILLEO : ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 51 LOGEMENTS (41 PLUS, 10 PLAI), 39 RUE DU TIRE-PESSEAU À DIJON**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO – 28 boulevard Clemenceau – BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration BBC dans l'existant de 51 logements collectifs (41 PLUS, 10 PLAI), situés 39 rue du Tire-Pesseau à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 855 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

635 500 € au titre des PLUS,

220 000 € au titre des PLAI.

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 77

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

**12. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - ORVITIS : CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS BBC (16 PLUS, 8 PLAI), 11 BIS RUE GASTON ROUPNEL À MARSANNAY-LA-CÔTE**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – BP 90104 – 21001 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 24 logements collectifs BBC (16 PLUS, 8 PLAI), situés 11 bis rue Gaston Roupnel à Marsannay-la-Côte, **deux subventions d'un montant total de 356 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 208 000 € au titre des PLUS,

- 148 000 € au titre des PLAI.

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 77

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

**13. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - VILLEO : ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 8 LOGEMENTS (6 PLUS, 2 PLAI), 17 RUE DES FLEURS À DIJON**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO – 28 boulevard Clemenceau – BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 8 logements collectifs (6 PLUS, 2 PLAI), situés 17 rue des Fleurs à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 95 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 57 000 € au titre des PLUS,

- 38 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

**14. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - ICF SUD-EST MÉDITERRANÉE : ACQUISITION EN VEFA DE 20 LOGEMENTS BBC (16 PLUS, 4 PLAI), VILLAS IMPÉRIALES, RUE DU VIGNERY À PERRIGNY-LES-DIJON**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ICF Sud-Est Méditerranée – 15 bis rue Henri Chevalier – 69317 LYON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 20 logements collectifs BBC (16 PLUS, 4 PLAI), situés rue du Vignery au sein du programme « Les Villas Impériales, à Perrigny-les-Dijon, **deux subventions d'un montant total de 282 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- 208 000 € au titre des PLUS,
- 74 000 € au titre des PLAI.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ICF Sud-Est Méditerranée, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

**15. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DIJON DÉVELOPPEMENT - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2011**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'arrêter** le montant de la subvention à l'Association Dijon Développement au titre de l'exercice 2011, à 800.000 € ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra sur la base du plan prévisionnel de trésorerie produit par l'Association, et qu'un premier versement sera effectué dès le mois de février 2011 ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne administration de cette affaire ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 77                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 1

*DONT 9 PROCURATIONS*

**16. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE BOURGOGNE DÉVELOPPEMENT - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2011**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de renouveler** son adhésion à Bourgogne Développement ;
- **de participer** au fonctionnement de l'Association Bourgogne Développement à hauteur de 20.000 €

pour l'année 2011 ;

- **de dire** qu'un premier versement de 15.000 € interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture effectuées, le solde étant versé sur présentation du bilan de Bourgogne Développement qui devra prendre en compte les termes du présent rapport ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne administration de cette affaire ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

#### **17. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DIJON - MARCHÉ DE GROS - 19-21 RUE DE SKOPJE - ACQUISITION DES LOCAUX ET DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur la Société POMONA dont le siège social est situé 2 et 4 place du Général de Gaulle – 92164 ANTONY cedex, les locaux situés à l'intérieur du Marché de Gros 19 et 21 rue de Skopje, cadastrés section AK n°70 pour 2 495 m<sup>2</sup>, n°201 pour 288 m<sup>2</sup> et n°71 pour 9 077 m<sup>2</sup>, dans le cadre du bail emphytéotique initial en date du 27 mai 1963 qui sera ainsi cédé à la Communauté de l'agglomération dijonnaise ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 570 000 € conforme à l'évaluation de France Domaine ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

#### **18. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DIJON - MARCHÉ DE GROS - 15 RUE DE SKOPJE - ACQUISITION DES LOCAUX ET SUBSTITUTION AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur la SNC MORGANE ou toute personne qui se substituera à elle, Société en nom collectif dont le siège social est situé 6/8 rue Ménars – 75002 PARIS, les locaux situés à l'intérieur du Marché de Gros 15 rue de Skopje, cadastrés section AK n°68 pour 1 500 m<sup>2</sup>, dans le cadre du bail emphytéotique initial en date du 25 novembre 1965 qui sera ainsi cédé à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 180 000 € conforme à l'évaluation de France Domaine ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

#### **19. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PARC D'ACTIVITÉS DE BRESSEY SUR TILLE - CONVENTION DE PRESTATIONS INTÉGRÉES AVEC LA SPLAAD**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de désigner** la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise comme concessionnaire de l'opération « ZA Bressey Sur Tille », afin qu'elle en assure la mise en œuvre ;

- **d'approuver** le projet de convention de prestations intégrées à passer entre le Grand Dijon et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise et **autoriser** le Président du Grand Dijon à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** le Président du Grand Dijon à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'autoriser** la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise à percevoir directement les subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de l'opération.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**20. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PARC MAZEN SULLY À DIJON - MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DES TERRAINS**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le cahier des charges des terrains modifié applicable à la ZAC « Parc Mazen Sully » conformément à l'article R311-7 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- **de dire** que ce cahier des charges se substitue à celui approuvé par le Conseil de Communauté du 19 novembre 2010.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**21. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PARC MAZEN SULLY À DIJON - CESSION DU LOT 7**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n° 7 sur le Parc Mazen Sully à Dijon.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**22. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PARC VALMY À DIJON - LOT D2 - CAHIER DES CHARGES DE CESSION DU TERRAIN MODIFIÉ**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la Semaad à attribuer à la Société COVADIM, un droit à construire supplémentaire de 122 m<sup>2</sup> de SHON qui confère au lot D2 de la zone d'activités économiques « Parc Valmy », une SHON globale maximale de 2.522 m<sup>2</sup>.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

**23. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PARC VALMY À DIJON - CESSION DU LOT F3**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n° F3 sur le Parc Valmy à Dijon.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

**24. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ASSOCIATION POUR L'INSCRIPTION DES CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2011**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **de dire** que la communauté d'agglomération dijonnaise soutient l'association pour l'Inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- **d'accorder** une subvention de 15 000 € à cette association ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**25. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE IFORE BOURGOGNE - SOUTIEN FINANCIER 2011**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'attribuer** à l'IFORE Bourgogne, une subvention de 17.500 €, au titre des dossiers de transmissions et reprises d'entreprises sur le territoire de l'agglomération dijonnaise menées au cours de l'année 2011 ;
- **de dire** que le versement de la subvention interviendra selon les modalités précisées ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**26. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PÔLE DE GÉRONTOLOGIE INTERRÉGIONAL - DEMANDE DE SUBVENTION SENIOR ACT**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'attribuer** au GIE de préfiguration du Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté, aux côtés des autres collectivités territoriales, une subvention de 5.790 € au titre du projet « Senior'Act » retenu lors de l'appel à projets de la DGCIS ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération, effectuées ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2011.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**27. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PHARMIMAGE - PLATE-FORME DE RADIOMARQUAGE - SUBVENTION AU GIE PHARMIMAGE**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **de confirmer** le soutien financier de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise dans le cadre du projet Pharmimage, à hauteur de 200.000 € au titre de sa participation à l'équipement de plate-forme de radiomarquage ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre le Groupement d'Intérêt Economique Pharm'Image® et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, précisant les modalités de versement de cette subvention ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**28. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE UNIVERSITE DE BOURGOGNE - RESEAU DES ANCIENS - DEMANDE DE SUBVENTION**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **d'attribuer** une subvention de 5 000 € à l'Université de Bourgogne pour participer financièrement à la création du « réseau des anciens », dans le cadre de la convention UniversCités ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au bon déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**29. DEPLACEMENTS RD 996 A - CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LES COMMUNES DE LONGVIC ET OUGES - DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) ET D'OUVERTURE D'ENQUETE PARCELLAIRE**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **de procéder** à l'acquisition des terrains concernés par le projet de réalisation d'une piste cyclable située sur Longvic et Ouges, sur une emprise foncière d'environ 5 250 m<sup>2</sup>, au besoin par voie d'expropriation ;
- **de solliciter** de Madame la Préfète de la Région Bourgogne la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet de réalisation d'une piste cyclable sur les communes de Longvic et Ouges au profit de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise ;
- **de solliciter** de Madame la Préfète l'ouverture d'une enquête parcellaire relative à ce projet ;
- **de dire** que le montant total de la dépense est estimé à la somme de 288 000 €, soit un montant de 38 000 € correspondant au coût du foncier et un montant de 250 000 € correspondant au coût des travaux ;
- **d'autoriser** M. le Président à signer, au nom de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise, tous actes judiciaires, administratifs ou notariés, liés à l'expropriation ou aux accords amiables.

SCRUTIN : POUR : 76                      ABSTENTION : 2  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**30. DEPLACEMENTS PASSAGE GARE-MARIOTTE - CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **d'approuver** le projet de convention de financement des études et travaux du passage Mariotte entre le Grand Dijon et la SNCF ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention et ses annexes et les documents nécessaires à la bonne administration de ce dossier et l'autoriser à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 11 PROCURATIONS*

**31. DEPLACEMENTS DEPLACEMENTS - BILLETTEQUE - CONVENTION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT SUR L'INTEROPERABILITE BILLETTEQUE EN REGION BOURGOGNE**

Retirée de l'ordre du jour en séance »

**32. DEPLACEMENTS TRAMWAY - CHENOVE - 1 BOULEVARD DES VALENDONS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

**LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **d'acquérir** du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 1 boulevard des Valendons – 21300

Chenôve, représenté par M. de Chasse, Cabinet Laurin, syndic 3 rue Docteur Chaussier – 2100 Dijon, d'une parcelle de terrain située 1 boulevard des Valendons, en nature de sol, d'une superficie de 185 m<sup>2</sup>, cadastrée section AK n°379.p ;

- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge la réfection de tous les enrobés du domaine privé, les frais de déplacement des réseaux situés sur l'emprise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux. Il prendra aussi en charge les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 41 700 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 11 PROCURATIONS*

### **33. DEPLACEMENTS CONVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'UTILISATION DU VÉLO SUR LE CAMPUS AVEC L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE, LE CENTRE RÉGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITÉS ET SCOLAIRES, VÉLOCAMPUS, DIVIA ET LA BÉCANE À JULES**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** le projet de convention de partenariat pour le développement de l'usage du vélo sur le campus de l'Université de Bourgogne ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention, ses annexes et les documents nécessaires à la bonne administration de ce dossier et l'autoriser à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause la convention ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 79                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 11 PROCURATIONS*

### **34. ENVIRONNEMENT STRATÉGIE DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DU GRAND DIJON**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** la stratégie du plan climat énergie territorial du Grand Dijon, selon les dispositions ci-avant énoncées

SCRUTIN : POUR : 79                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

### **35. ENVIRONNEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT - FIXATION DES TARIFS 2011 DES COLLECTIVITÉS CLIENTES SOUS CONVENTION**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **de fixer** le montant des contributions financières 2011 que les collectivités clientes devront verser à la Communauté de l'agglomération au titre de la collecte et du traitement de déchets soit :
  - une contribution financière annuelle de 99 511 € pour la Communauté de communes Fôrets Lavière et Suzon due au titre du service de collecte, à encaisser par acomptes mensuels à l'article 706 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques, collecte des ordures ménagères ( soit de janvier à novembre 8 292 € / mois et 8 299 € en décembre). Dans l'hypothèse où la collectivité attribuerait son marché en cours d'année, la contribution financière serait proportionnelle au temps pendant lequel le service a été rendu dans le cadre de la convention qui nous lie.

■ une contribution financière de 61,55 € la tonne incinérée due au titre du service de traitement (majorée d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes 2,60 € / tonne) pour les tonnages provenant des collectivités clientes suivantes :

- Communauté de communes Forêts Lavière et Suzon
- Communauté de communes du Val de Norge
- SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
- Communauté de communes Rives de Saône Saint Jean de Losne Seurre

Ces contributions seront à encaisser mensuellement à l'article 706 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques, traitement des ordures ménagères.

SCRUTIN : POUR : 79                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

### **36. ENVIRONNEMENT COLLECTE ET TRI - ARRÊTÉ DES COMPTES DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA PÉRIODE 2006 - 2010**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les opérations permettant de solder définitivement les comptes du lot 3 marché public 05/15 relatif au tri passé avec Val'Aura
- **d'insérer** au budget de l'exercice en cours les crédits nécessaires tant en dépenses qu'en recettes
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en oeuvre de la présente délibération

SCRUTIN : POUR : 79                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

### **37. ENVIRONNEMENT ACTUALISATION DES TARIFS DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN PORTE À PORTE POUR 2011**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer**, pour tous les nouveaux abonnements ou réabonnements pris le 12 avril, le tarif de la redevance pour la fourniture et la collecte hebdomadaire de bacs spécifiques déchets verts sur 32 semaines du 11 avril au 16 novembre 2011 à 45€ / bac. Pour les abonnements pris au-delà de cette date, le prix sera au prorata du nombre de collectes.
- **d'approuver** les modèles de convention que devront signer les adhérents pour le renouvellement ou un nouveau abonnement au système.
- **de solliciter** les subventions liées aux achats de bacs aux taux les plus élevés et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes.

SCRUTIN : POUR : 79                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

### **38. ENVIRONNEMENT PARTICIPATION POUR 2011 À LA RÉGIE DE LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ARCHITECTURE, DU PAYSAGE ET DU CADRE DE VIE - LATITUDE 21**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 313 000 € à l'Etablissement Public Local
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en oeuvre de la présente délibération..

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0

CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 1  
*DONT 10 PROCURATIONS*

**39. EAU POTABLE SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB - PROGRAMME 2011 - DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE, MÉDITERRANÉE ET CORSE**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de valider la programmation pour l'année 2011 pour la suppression des branchements en plomb,
- de mandater Monsieur le Président pour solliciter les aides relatives aux travaux de suppression des branchements en plomb de l'année 2011 auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse,
- de dire que le reversement des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse relatives aux travaux de suppression des branchements sur les communes de Ahuy, Fontaine-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Daix et Hauteville-lès-Dijon, Chenôve, Marsannay-la-Côte, Perrigny-lès-Dijon, Longvic et Ouges sera effectué à Lyonnaise des Eaux, fermier,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79                      ABSTENTION : 0  
                    CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

**40. EAU POTABLE PROTECTION DE LA NAPPE SUD - ANIMATION ET FINANCEMENT DE L'INTER CLE VOUGE - OUCHE 2011 - CONVENTION ENTRE LES COLLECTIVITÉS CONCERNÉES**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de participer à l'animation de l'InterCLE Vouge / Ouche,
- de désigner le Syndicat du Bassin versant de la Vouge en tant que structure administrative animatrice de l'InterCLE,
- de désigner le Syndicat du Bassin versant de la Vouge pour collecter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de Côte d'Or pour les actions définies,
- de financer à concurrence de 20% aux dépenses d'animation des missions dédiées à Dijon Sud gérées par l'Inter CLE,
- de signer pour l'année 2011, avec les cinq collectivités que sont la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin, la Communauté de Communes du Sud Dijonnais, le Syndicat du Bassin versant de la Vouge, le Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs, une convention de cofinancement préalablement au lancement des actions envisagées.

SCRUTIN : POUR : 79                      ABSTENTION : 0  
                    CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

**41. EAU POTABLE CONTRAT DE CONCESSION DIJON - PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON - FONDS SPÉCIAL TRAVAUX - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2011**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver le programme prévisionnel de travaux 2011 à imputer sur le fonds spécial travaux "eau potable" du Contrat de concession de Dijon et Plombières-lès-Dijon,
- de charger le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- de charger Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79                      ABSTENTION : 0  
                    CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

**42. EAU POTABLE CONTRAT DE CONCESSION TALANT - FONDS SPÉCIAL TRAVAUX - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2011**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2011 à imputer sur le fonds spécial travaux « eau potable » du Contrat de concession sur la Ville de Talant,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**43. EAU POTABLE CONTRAT DE CONCESSION EST DIJONNAIS - FONDS SPÉCIAL TRAVAUX - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2011**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** le programme de travaux prévisionnel 2011 à imputer sur le fonds spécial travaux « eau potable » du Contrat de Concession pour l'exploitation du service de distribution d'eau potable sur l'Est dijonnais,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**44. EAU POTABLE DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU DIJONNAIS - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE L'EST DIJONNAIS**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** l'avenant à la convention de concession pour l'exploitation du service de distribution d'eau potable, passé avec SOGEDO ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant.

SCRUTIN : POUR : 79                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**45. EAU POTABLE CONTRAT D'AFFERMAGE CHENÔVE - MARSANNAY-LA-CÔTE - PERRIGNY-LÈS-DIJON - COMPTE DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2011**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** le programme de travaux 2011 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "eau potable" du contrat d'affermage de Chenôve, Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79                    ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**46. EAU POTABLE CONTRAT D'AFFERMAGE LONGVIC ET OUGES - COMPTE DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2011**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2011 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "eau potable" du contrat d'affermage de Longvic et Ouges,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79                    ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**47. EAU POTABLE CONTRAT D'AFFERMAGE AHUY - DAIX - HAUTEVILLE-LÈS-DIJON - FONTAINE-LÈS-DIJON - SAINT-APOLLINAIRE - COMPTE DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2011**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2011 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "eau potable" du contrat d'affermage d'Ahuy, Daix, Hauteville-lès-Dijon, Fontaine-lès-Dijon et Saint-Apollinaire,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79                    ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**48. ASSAINISSEMENT CONTRAT DE CONCESSION DIJON - PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON - FONDS SPÉCIAL TRAVAUX - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2011**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2011 à imputer sur le fonds spécial travaux "assainissement" du Contrat de concession de Dijon et Plombières-lès-Dijon,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78                    ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**49. ASSAINISSEMENT CONTRAT DE CONCESSION TALANT - FONDS SPÉCIAL TRAVAUX - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2011**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2011 à imputer sur le fonds spécial travaux

- « assainissement » du Contrat de concession sur la Ville de Talant,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
  - **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**50. ASSAINISSEMENT CONTRAT D'AFFERMAGE MARSANNAY-LA-CÔTE ET PERRIGNY-LÈS-DIJON - COMPTE DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2011**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2011 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "assainissement" du contrat d'affermage de Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**51. ASSAINISSEMENT CONTRAT D'AFFERMAGE AHUY - CHENÔVE - HAUTEVILLE-LÈS-DIJON - OUGES - COMPTE DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2011**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2011 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "assainissement" du contrat d'affermage d'Ahuy, Chenôve, Hauteville-lès-Dijon et Ouges,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**52. ASSAINISSEMENT CONTRAT D'AFFERMAGE LONGVIC - COMPTE DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2011**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2011 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "assainissement" du contrat d'affermage de Longvic,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**53. ASSAINISSEMENT CONTRAT D'AFFERMAGE EST DIJONNAIS - FONDS DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2011**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2011 à imputer sur le fonds spécial travaux « assainissement » du Contrat d'Affermage pour l'exploitation du service d'assainissement des eaux usées sur l'Est Dijonnais,
- de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

**54. ASSAINISSEMENT CONTRAT D'AFFERMAGE DAIX ET FONTAINE-LÈS-DIJON - COMPTE DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2011**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2011 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "assainissement" du contrat d'affermage de Daix et Fontaine-lès-Dijon,
- de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

**55. ASSAINISSEMENT DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU DIJONNAIS - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE L'EST DIJONNAIS**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** l'avenant à la convention de concession pour l'exploitation du service de distribution d'eau potable, passé avec SOGEDO ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

**56. ASSAINISSEMENT APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE AHUY AVANT MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- d'émettre** un avis favorable au projet de zonage d'assainissement de la commune de Ahuy,
- de mettre** en enquête publique le document de zonage d'assainissement de la commune de Ahuy.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

**57. ASSAINISSEMENT APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON AVANT MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'émettre** un avis favorable au projet de zonage d'assainissement de la commune de Plombières-lès-Dijon,
- **de mettre** en enquête publique le document de zonage d'assainissement de la commune de Plombières-lès-Dijon.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

**58. ASSAINISSEMENT APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE DAIX AVANT MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'émettre** un avis favorable au projet de zonage d'assainissement de la commune de Daix,
- **de mettre** en enquête publique le document de zonage d'assainissement de la commune de Daix.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

**59. ASSAINISSEMENT APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-LÈS-DIJON AVANT MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'émettre** un avis favorable au projet de zonage d'assainissement de la commune de Hauteville-lès-Dijon,
- **de mettre** en enquête publique le document de zonage d'assainissement de la commune de Hauteville-lès-Dijon.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

**60. ASSAINISSEMENT APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE TALANT AVANT MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'émettre** un avis favorable au projet de zonage d'assainissement de la commune de Talant,
- **de mettre** en enquête publique le document de zonage d'assainissement de la commune de Talant.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

**61. ASSAINISSEMENT APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE FONTAINE-LÈS-DIJON AVANT MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'émettre** un avis favorable au projet de zonage d'assainissement de la commune de Fontaine-lès-Dijon,
- **de mettre** en enquête publique le document de zonage d'assainissement de la commune de Fontaine-lès-Dijon.

SCRUTIN : POUR : 78                    ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**62. ASSAINISSEMENT APPROBATION DE LA CONVENTION DE DÉVERSEMENT, DE TRANSFERT ET DE TRAITEMENT SUR L'USINE D'ÉPURATION DE DIJON-LONGVIC DES EFFLUENTS INDUSTRIELS DE LA SOCIÉTÉ MULOT ET PETITJEAN.**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** le projet de convention de déversement avec la Société Mulot et Petitjean située à Dijon,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de déversement et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 78                    ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

**63. ASSAINISSEMENT APPROBATION DES CONVENTIONS RELATIVES AUX MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT AUX CONCESSIONNAIRES**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'autoriser** l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse à verser directement les aides en matière d'investissement pour les travaux réalisés par les maîtres d'ouvrage Lyonnaise des Eaux pour les concessions eau et assainissement sur Dijon, Plombières-lès-Dijon et Talant et SOGEDO pour la concession eau sur l'Est dijonnais, après l'autorisation de réalisation des investissements par le Conseil communautaire et contrôle de leur exécution par les services communautaires,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les trois conventions nécessaires avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et toutes pièces relatives à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78                    ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

**64. ASSAINISSEMENT COLLECTEUR DE STOCKAGE DE LA COULÉE VERTE À TALANT - VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE TALANT À L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter auprès de la Ville de Talant le remboursement de 50 000 euros,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes et documents à intervenir nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 78                    ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

**65. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES LISTE ANNUELLE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2010**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **de prendre acte** de la présentation du rapport sur les marchés conclus en 2010 par la Communauté de l'agglomération dijonnaise

SCRUTIN : POUR : 78                    ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

**66. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES, DES LOGICIELS ET PRESTATIONS ASSOCIÉS POUR LES POSTES DE TRAVAIL, LES PÉRIPHÉRIQUES ET LES ÉQUIPEMENTS CENTRAUX - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE, LA VILLE DE DIJON, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE DIJON ET LES RÉGIES PERSONNALISÉES DE LA VAPEUR ET DE L'OPÉRA DIJON AINSI QUE LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION INTÉRESSÉES**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adhérer** au groupement de commande pour les lots n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5
- **de désigner** la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon en tant que coordonnateur du groupement de commande et dire que la commission d'appel d'offres sera celle de ce dernier ;
- **d'approuver** le projet de convention à passer entre les entités du groupement et d'autoriser le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **de dire** que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de la commune.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

**67. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE PREMIÈRE CLASSE**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de créer** un poste d'adjoint technique principal de première classe à temps complet ;
- **de dire** que les crédits sont prévus à cet effet au budget 2011.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATIONS*

\* \* \* \* \*

Fait à Dijon, le 15 février 2011

Le Président,

